L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, N° 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 5 JANVIER.

suite de la première page.

a dressée, et demande [illegible] de la Chambre soit or[illegible] du Bureau des rapports [illegible] le fait par le greffier de la Chambre. M. Vigers.

Le général [illegible] qu'il n'a pas de [illegible] ordre [illegible] et de [illegible] Il est que [illegible] son devoir [illegible] il est [illegible] sans qu'il [illegible] absolument à la force.

[illegible] la lettre lue a [illegible] Lamory ? Le géné[illegible] qu'il ne peut [illegible] adressée. L'orateur [illegible] que la Chambre a été organi[illegible] permanente par l'élection [illegible] du sergent-d'armes et qu'il ne peut songer à se conformer à la demande faite à moins que la [illegible] ne fût réellement employée.

[illegible] converse à l'écart avec ses [illegible] et informe l'orateur qu'il [illegible] des membres peut exécuter ses [illegible] Il quitte la salle avec ses officiers.

[illegible] une absence d'un quart d'heure, [illegible] avec son état-major et annonce [illegible] qu'il a une compagnie dans la [illegible] faire exécuter ses ordres. Il [illegible] des membres qui ne sont pas [illegible] par le Bureau, et se [illegible] les désigner, peut-être con[illegible] quitter la Chambre s'il les en requiert.

[illegible] que les membres dont [illegible] admis à siéger parle vote [illegible] seulement constituer [illegible] et qu'il ne participera à [illegible] tenant à leur exclusion.

[illegible] suit, suivi de ses officiers et [illegible] avec Mr. Vigers [illegible] Le général [illegible] M. Vigers [illegible] Il est [illegible] dernière [illegible] Le général [illegible] M. Vigers [illegible] par le Bureau [illegible] Le général [illegible] M. Vigers [illegible] Le général [illegible] M. Vigers [illegible] Le général [illegible] M. Vigers